

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 16 septembre 2026**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, M. DUCARNE Philippe, M. DÉMOULIN Bertrand, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme BEFVE Jacqueline, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme ALIEMART Stellina.

ABSENTS :

Mme MOLARD Caroline	donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine
M. HAY Alexandre	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
M. CARLIER Bernard	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
Mme DAMBRINE Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. LOBRY Frédéric	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme VASSE Océane	donne pouvoir à Mme DEMABRE Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 23
Votants : 29

URBANISME

9 – LA PLANCHE ROUGE – CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A NOREADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de son projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, NOREADE a déposé une demande d'autorisation environnementale.

À l'issue de l'instruction de ce dossier, il a été demandé à NOREADE de mettre en œuvre des mesures compensatoires environnementales. Dans ce contexte, NOREADE doit procéder à l'acquisition d'une emprise foncière complémentaire.

À cet effet, NOREADE sollicite la commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée ZE n°3 11, lieudit « La Planche Rouge », propriété de la Commune.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a été saisi.

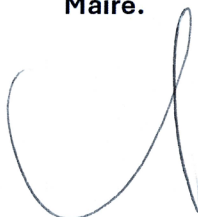
Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 14 950 € l'emprise de 2 627 m².
NOREADE a accepté cette proposition.
Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION(S) : 0
-
- **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée ZE n° 311 d'une superficie de 2 627 m², lieudit « La Planche Rouge », à NOREADE au prix de 14 950 €, conformément à l'évaluation du Service des Domaines,
 - **DÉCIDE** que la cession de propriété sera réalisée par acte notarié établi par Maître LE GENTIL, notaire à DOUAI,
 - **DIT** que les frais de géomètre et de d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.



Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



FORMALITÉS – CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 062-216201731-20260916-DCM202667-DE



Publié le : 22/9/2026

Affiché le : 22/9/2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex